

15 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 208C0422 du 3 mars 2008

Dans D&I susvisée, dans laquelle la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 février 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société AUREA, il fallait lire que cette dernière détenait « 1 128 496 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 9,41% du capital et 7,16% des droits de vote de cette société (1) » et non « 1 019 276 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 8,50% du capital et 6,47% des droits de vote de cette société (1) ».

Par ailleurs, la SPGP a précisé détenir, au 11 septembre 2008, 793 056 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 6,61% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 991 165 actions représentant 15 758 386 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.